Zeitschrift: Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande

Herausgeber: Société Pédagogique de la Suisse Romande

Band: 35 (1899)

Heft: 40

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 15.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

XXXVme ANNÉE — LAUSANNE

N° 40. — 30 septembre 1899

L'ÉDUCATEUR

(L'Éducateur et l'École réunis.)

Eprouvez toutes choses et retenez ce qui est bon.

SOMMAIRE : *Deux projets de caisse de retraite. — Glanures historiques. — Causerie. — Chronique scolaire : Congrès scolaires suisses, Neuchâtel, Genève, Vaud, Zurich, Belgique, France, Allemagne. — Correspondance. — Nouveautés pédagogiques. — Partie pratique : Géographie locale : le ciel. — Sciences naturelles : les passereaux. — Dictées. — Récitation : l'habitude. — Arithmétique. — Géographie physique : Influence du climat sur la vie organique.*

DEUX PROJETS DE CAISSE DE RETRAITE

Le Grand Conseil du canton de Genève vient d'être nanti par M. Favon, chef du Département de l'instruction publique, de deux projets de loi, dont l'un est relatif à la Caisse de prévoyance des fonctionnaires de l'enseignement secondaire et dont l'autre établit une limite d'âge et organise une caisse de retraite pour les professeurs de l'Université.

Depuis plusieurs années, l'Etat genevois, après avoir garanti une pension annuelle de 1400 francs aux instituteurs primaires âgés de plus de cinquante ans et ayant au moins vingt-cinq années de service, s'occupait d'étendre le bénéfice d'une garantie du même genre aux fonctionnaires de l'enseignement secondaire et supérieur. Les longues et laborieuses études auxquelles s'est livré le Département de l'instruction publique, de concert avec les intéressés, ont heureusement abouti aux deux projets de loi signalés plus haut.

Les fonctionnaires de l'*enseignement secondaire* possèdent, depuis 1888, une Caisse de prévoyance qui, grâce aux versements de ses sociétaires et aux allocations de l'Etat, possède déjà un capital de 280,000 francs. Toutefois le petit nombre de ses membres (90) empêchait de donner aux calculs une assiette solide et les mathématiciens consultés, obéissant à leurs principes de haute prudence, estimaient l'expérience trop courte pour pouvoir conseiller de fixer la pension annuelle à un chiffre dépassant 1000 à 1200 francs. L'Etat, alors, est intervenu ; jugeant florissante la situation de la Caisse et considérant que le devoir de l'autorité scolaire est d'assurer au personnel enseignant une retraite suffisante, de manière à pouvoir le renouveler et lui infuser sans cesse un sang jeune et actif, il a

accordé sa garantie pour une pension pouvant s'élever à 2000 francs au maximum.

Voici le mécanisme de la Caisse. La cotisation annuelle — y compris une allocation de l'Etat qui est inversément proportionnelle au traitement — est de 100 francs pour le sociétaire dont le traitement annuel est inférieur à 1800 francs ; de 150 francs pour le sociétaire ayant un traitement de 1800 à 2500 francs exclusivement, et de 200 francs pour le sociétaire dont le traitement est de 2500 francs ou supérieur à ce chiffre. Le nombre des versements annuels est de 25 au maximum.

La pension est calculée à raison : *a*) de 36 francs par versement annuel de 100 francs ; *b*) de 54 francs par versement annuel de 150 francs ; *c*) de 72 francs par versement annuel de 200 francs. Si le fonctionnaire reste dans l'enseignement de l'Etat après avoir effectué ses vingt-cinq versements annuels, sa pension s'augmente de 40 francs par année supplémentaire de service pendant cinq ans. Le sociétaire ne peut toucher sa pension avant l'âge de 55 ans révolus.

La garantie de l'Etat s'exerce de la manière suivante. Lorsqu'un fonctionnaire prend sa retraite, sa pension lui est payée au moyen de son avoir social, qui est formé comme suit : *a*) de la somme de ses cotisations annuelles ; *b*) de sa part des intérêts, calculée proportionnellement au montant de son compte ; *c*) de sa part égale des bénéfices réalisés par la Caisse par suite de démission, de décès ou de dons et legs faits à la Société sans destination spéciale. Dans le cas où l'avoir social du sociétaire pensionné ne suffirait plus pour assurer le service de sa pension, celle-ci serait payée par l'Etat.

On voit que, réduite à ses grandes lignes, l'organisation de la Caisse est simple, bien qu'elle tienne compte de la situation spéciale de l'enseignement secondaire et, en particulier, de la diversité des traitements. Les maîtres et les maîtresses secondaires, tout en espérant que la situation prospère de la Caisse leur permettra de ne faire appel à la garantie officielle que dans des cas très rares, ont exprimé leur reconnaissance envers l'Etat qui veut bien, par son appui matériel, donner à leur association de prévoyance toute la solidité désirable.

Quant au projet de loi sur la limite d'âge et la Caisse de prévoyance des professeurs de l'*Université*, il est établi sur d'autres bases. Il stipule que les professeurs cessent leurs fonctions à la fin de l'année universitaire dans le courant de laquelle ils ont accompli la soixante-quinzième année de leur âge.

Il institue une Caisse de prévoyance des professeurs de l'Université. Cette Caisse est administrée par la réunion des professeurs ordinaires ; les statuts, élaborés par la dite réunion, sont soumis à l'approbation du Conseil d'Etat. La Caisse de prévoyance reçoit : 1° les dons et legs qui lui sont faits avec ou sans destination spéciale ; 2° des allocations de l'Etat ; 3° un prélèvement sur le traitement des professeurs. Les professeurs ordinaires sont tenus de faire partie de la Caisse de prévoyance et d'y verser le 2 % de leur trai-

tement fixe, sans que ce versement puisse être supérieur à 90 francs par année.

A l'âge de 75 ans révolus, les professeurs ordinaires ont droit à une pension de retraite incessible et insaisissable, garantie par l'Etat, équivalant aux deux tiers de leur traitement fixe durant leur dernière année de fonction, sans que cette pension puisse dépasser la somme totale de 3000 francs. Toutefois, les professeurs qui en font la demande sont admis à la retraite, de plein droit, dès l'âge de 70 ans révolus. En outre, les professeurs qui ont atteint leur soixantième année et qui sont devenus incapables de remplir leur charge peuvent être admis, sur leur demande ou d'office, par le Conseil d'Etat, muni du préavis de la Faculté intéressée et du bureau du Sénat, au bénéfice de la pension de retraite.

Dans tous les cas, pour être admis à la retraite, il faut avoir été professeur ordinaire à l'Université pendant quinze années. Les congés de plus de trois mois sont déduits dans le calcul des années d'exercice. Dans le cas où un professeur, mis à la retraite, exercerait des fonctions publiques salariées, le traitement affecté à ces fonctions sera déduit du montant de la pension ; celle-ci ne sera pas servie lorsque le traitement sera égal ou supérieur à la dite pension.

Transitoirement, la limite d'âge établie par le projet de loi et l'obligation de faire partie de la Caisse de prévoyance ne sont imposées aux professeurs actuellement en charge que s'ils adhèrent aux statuts de la Caisse dans les trois mois qui suivront la promulgation de la loi.

Ce projet de loi marque une innovation heureuse. Grâce à lui, les professeurs universitaires, qui étaient restés jusqu'ici en dehors des Caisses de prévoyance, pourront, eux aussi, à un âge il est vrai, assez avancé, jouir d'une pension de retraite convenable. C'est en quelque sorte une manière d'améliorer leurs traitements, que nos petites démocraties sont obligées de maintenir à un niveau le plus souvent insuffisant.

Il m'a paru utile d'analyser d'une façon succincte ces deux projets de loi, qui intéressent au plus haut point le corps enseignant secondaire et supérieur du canton de Genève. Ils ne sont pas encore définitifs, mais, à considérer l'accueil favorable qui leur a été fait par le Grand Conseil lors de leur présentation, on peut espérer et même prédire qu'ils seront adoptés, sinon tels quels, du moins dans leurs principes essentiels.

W. Rosier.

GLANURES HISTORIQUES (Suite).

GRISSIER. — On est tout à fait en défaut à cet égard. Ils sont mal instruits et peu habitués au travail, mal instruits parce qu'on manque de maîtres qui ayent la capacité requise et nécessaire pour l'instruction de la jeunesse.

PRILLY. — Pour l'éducation, elle a été assez négligée à Prilly et Jouitens n'y ayant eu jusqu'en 1761 qu'un seul régent pour ces deux endroits distans cependant d'une petite demi-lieue, ensorte

que le Régent ne faisait qu'une Ecole dans chaque lieu et ne pouvant encore la faire que fort en passant et très souvent incommodé du trajet en hyver où les jours sont courts et fâcheux et cependant le seul temps où la jeunesse peut être la plus assidue aux Ecoles, il arrivait que les enfants restaient presque sans instruction et discipline.

ECUBLENS. — Il y a un régent d'Ecole à Ecublens, un à St-Sulpice, et un à Chavannes qui obtiennent des gratifications de la ville de Lausanne. Pour faire fréquenter les Ecoles, le pasteur Tolozan exhorte les Régents d'user d'une grande douceur. Il visite fréquemment les Ecoles et a soin pendant l'hyver d'instruire les enfants dès l'âge de 10 à 16 ans, particulièrement sur le catéchisme de Berne. Il leur parle souvent du grand bonheur que nous avons d'avoir un Souverain qui professe si dignement notre Sainte Religion et qui s'intéresse infiniment à l'éducation vrayment chrétienne de la jeunesse.

VUFFLENS. — Pour l'éducation, on fait aller les enfants à l'Ecole dès l'âge de 5 ans où ils reçoivent les instructions convenables à leur âge, à leur destination ; on insiste sur leur diligence à fréquenter tous exactement cette école pendant l'hyver, les petits pendant tout l'été et les grands au moins deux fois par semaine au temps des ouvrages de la campagne.

VEVEY. — Je connais peu d'endroit au Pays où les enfants aient plus de moyens de recevoir une bonne éducation et d'être encouragés au travail que la ville de Vevey où est un collège desservi par de bons régents, ouvert aux enfants bourgeois et habitants de quelque ordre et condition qu'ils soyent. Un collége de 5 classes dont 4 des quelles on apprend le latin, ce qui se rapporte à la Religion et à quelque Science et dont la 5me qui est celle par laquelle les dits jeunes gens font leur entrée au dit collége est destinée à les exercer dans la lecture, l'écriture et les premiers principes de la Religion. De plus, il est dans Vevey une Ecole à l'Hôpital établie pour les enfants des pauvres bourgeois où ils apprennent à peu près ce qui est enseigné dans la 5me classe du Collége.

Il y a encore dans Vevey nombre de petites écoles, réparties dans divers quartiers où se rendent les jeunes enfants qui ne sont pas au Collége ni à l'Ecole de l'Hôpital. C'est dans une de ces petites écoles en particulier que la Charitable Direction paye une maîtresse pour apprendre à de pauvres filles parvenues déjà à un certain âge à filer, à coudre et à tricotter.

MONTREUX. — On a érigé 5 colléges ou Ecoles desservies par 5 Régents et qui cependant ne suffisent pas à cause de l'étendue de la Paroisse, du grand nombre de villages et hameaux et de leur éloignement. Dans deux de ces écoles, savoir des Planches et de Vaitau, on distribue depuis une 10e d'années quelques petits prix en argent et l'on fournit les livres nécessaires aux pauvres de toute la Paroisse.

NOVILLE. — Il y a trois Régents dans cette paroisse, salariés

en partie par le Seigneur Directeur de Roche, en partie par chaque Communauté et par la bourse des pauvres en faveur des indigens sans qu'il en coûte rien aux bourgeois, pour les habitants non bourgeois, il leur en coûte seize batches actuellement par tête. Ces Régents font l'école toute l'année deux par jour à Noville, une, et deux l'hyver à Roche, une à Remaz, une à Chessel et même une à Creheley. Par la diligence des Pasteurs, les écoles se tiennent fort régulièrement et les enfants diligents qui ne sont pas distraits par les pères et mères y sont assez bien instruits.

BEX. — Il y a 2 écoles publiques dans le chef-lieu et 4 dans les hameaux écartés et les montagnes de la commune de Bex. Une de ces 4 écoles qui est celle de Chatel a augmenté considérablement depuis quelques années, que le Dixain s'est accru. On y a élevé une 10me de maisons depuis 20 ans. Il y a actuellement plus de 30 enfants qui demandent un Régent dans le lieu, lequel on a de la peine à trouver, n'y ayant que 18 écus petits de pension, formé partie par les cotisations des particuliers et partie par la commune. Un si chétif appointement a grand besoin sans doute de quelque augmentation et ne paraît pas indigne d'être recommandé à la munificence de L. E. Lavey et Morcles ont aussi chacun une Ecole.

CAUSERIE

Toujours à propos d'un ours glouton.

Conte par J. de Liefde.

En lisant dans le N° 38 de l'*Educateur* la *Causerie* portant le titre ci-dessus, j'ai pu constater, une fois de plus, que l'ours n'est pas, chez nous, un animal populaire. Autant que possible, il vaut mieux n'en rien dire, de même qu'il est imprudent de parler de l'Alsace-Lorraine en France ou de corde dans la maison d'un pendu.

Mon second sentiment a été une immense pitié pour l'infortuné auteur de ce conte. Pauvre J. de Liefde! lui qui aimait tant les petits, lui dont les *Récits de Noël* traduits en plusieurs langues ont fait les délices de maintes générations d'enfants, eût-il jamais pensé que l'un de ses contes fût mal *imaginé, enflé, exagéré?* Eût-il jamais cru qu'il fût *dangereux* de l'offrir à des élèves, et que ceux-ci *s'étonneraient* et se *récolteraient* d'une telle *pâtée?*

Pour ma part, je crois le mal moins grand qu'on a bien voulu le dire. Examinons la question de près.

Dans les contes et fables de l'antiquité, l'ours a eu sa place. Les fabliaux du moyen âge nous le dépeignent aussi, toujours victime de sa gloutonnerie, défaut commun aux ours et aux enfants. Seul ce bon Lafontaine le laisse un peu de côté. Sauf erreur, il ne nous parle de l'ours que dans trois de ses fables. *L'ours et les deux compagnons. — L'ours et l'amateur des jardins. — L'ours et le homme!* et, dans aucune, il ne fait mention de la gloutonnerie de cet animal. J. de Liefde a comblé cette lacune et son conte devrait être apprécié, ne fût-ce que pour cela.

On a reproché à cette composition de n'être *ni une répétition, ni une application.* C'est à l'instituteur, me semble-t-il, à s'en servir au moment convenable. Du reste, je ne crois pas qu'un seul maître ait eu l'idée de se servir du conte de J. de Liefde sans avoir été préalablement amené à parler des ours et de leur gloutonnerie proverbiale.

On nous dit aussi que les élèves auront *des doutes sur l'utilité de leur travail*. Ce doute sera-t-il moins grand — si doute il y a — lorsque les élèves auront étudié, *la plume à la main*, une fable quelconque de Lafontaine : *le lièvre et les grenouilles*, par exemple ? Je ne le pense pas.

Enfin pourquoi *l'argument fournirait-il plus à ceux de nos campagnards qui n'envoient qu'à regret leurs enfants à l'école* serait-il plus puissant après l'étude du conte : *l'ours glouton*, qu'après celle de la fable : *le corbeau et le renard* ? J'ai de la peine à le comprendre, d'autant plus que les personnes qui regrettent d'envoyer leurs enfants à l'école sont en général assez peu intelligentes et ne savent pas distinguer entre deux fables laquelle est la meilleure, car toutes leur paraissent ridicules.

Avant de terminer cet article, je tiens à affirmer hautement la valeur éducative du conte de J. de Liefde. Cette petite composition renferme deux leçons importantes. La première a trait au *danger de la gloutonnerie*, défaut commun aux enfants et aux ours — je l'ai déjà dit — et dont les conséquences sont souvent fâcheuses. N'est-ce pas la gloutonnerie de l'ours de Berne qui amena jadis la chute de cette puissante république et qui lui enleva, pour longtemps, les sympathies des autres Etats de la Confédération ?

En second lieu, J. de Liefde veut nous montrer combien il est nécessaire, quoique difficile, de savoir résister à la tentation. « Qui a bu, boira, » dit le proverbe. On retombe facilement dans une faute déjà commise. Cette deuxième leçon est bien aussi importante que la première. *Ni l'une ni l'autre ne sont étrangères à l'école*. Du reste, ne valent-elle pas mieux que la morale contenue dans la fable : *le vieillard et l'âne* ?

« Et que m'importe donc, dit l'âne, à qui je sois ?
« Sauvez-vous et me laissez paître ;
« Notre ennemi, c'est notre maître » ?

Lafontaine est un grand génie ; ses fables sont admirables. Nul ne contestera jamais leur valeur en éducation. Il serait étrange, cependant, de vouloir s'en tenir à lui seul. D'autres ont écrit pour les enfants — dans un style différent, peut-être. Leur œuvre doit-elle demeurer inconnue ? Je ne le pense pas non plus.

« *Eprouvons toutes choses et retenons ce qui est bon.* »

F. Meyer.

CHRONIQUE SCOLAIRE

Congrès scolaire suisse. — *Dernières communications du Comité d'organisation.*

1. Le programme et les différentes cartes de légitimation seront expédiés contre remboursement à partir du 1er octobre.

2. Les demandes qui arriveront après le 4 octobre ne pourront plus être prises en considération et les retardataires pourront réclamer leurs cartes de légitimation au bureau qui sera installé à la gare le dimanche et le lundi.

3. La carte de légitimation donne droit au voyage aller et retour avec un billet simple course, et cela du 6 au 12 octobre. Les chemins de fer de l'Oberland bernois (Berne-Interlaken-Lauterbrunnen-Wengernalp-Grindelwald-Interlaken) accordent la même faveur.

4. Si la participation est suffisante, il sera organisé une course à Thoune, le mardi après-midi, pour y visiter l'exposition cantonale. Le prix de cette course, y compris l'entrée à l'exposition, sera de fr. 1 (prix ordinaire, fr. 3).

5. La course au Gurten, en funiculaire électrique, est offerte gratuitement.

6. Des traducteurs ont été désignés pour les deux assemblées générales.

7. Le comité des logements décline toute responsabilité en ce qui concerne le logement chez les particuliers pour ceux qui se seront annoncés trop tard ; ils devront sans doute loger dans les maisons d'école.

8. Le Comité d'organisation attire enfin tout spécialement l'attention sur l'exposition scolaire qui sera installée à la halle de gymnastique de Monbijou. Depuis de longues semaines un nombreux comité s'en occupe assidûment, et nous avons la certitude que chacun la visitera avec fruit. B.

Troisième assemblée générale de la Société suisse des maîtres des Écoles normales *(Schweizerischer Seminarlehrerverein)*, mardi 10 octobre 1899, à 8 heures du matin, dans l'Auditoire de l'Institut zoologique, à Berne. —

Ordre du Jour : 1 Discours d'ouverture. — 2. Affaires administratives : *a)* Nomination d'un secrétaire et des vérificateurs des comptes ; *b)* Désignation du lieu de la prochaine réunion et, cas échéant, des questions à mettre à l'étude en 1900 ; *c)* Nomination du président ; *d)* Compte de caisse — 3. Discussion du rapport sur les *travaux manuels dans les Écoles normales*. Rapporteurs de langue française : MM. Javet et Grandchamp, maîtres à l'École normale de Lausanne ; rapporteur de langue allemande : M. Bohren, maître à l'École normale de Hofwyl.

Tous les membres actuels de la *Société des maîtres des Écoles normales* tiendront à assister à la réunion de Berne. Nous espérons, en outre, que les collègues qui ne font pas encore partie de notre association viendront nombreux se joindre à nous. Au moment où les Écoles normales ont tant de légitimes revendications à faire valoir, ils ne sauraient méconnaître l'intérêt qu'il y a pour eux à faire œuvre d'union et de solidarité.

Lausanne, le 18 septembre 1899. *Le Président*,
F. GUEX.

La Société suisse des professeurs de gymnase aura sa 39me réunion annuelle à Baden, les 1 et 2 octobre prochains. A l'ordre du jour figure la discussion de rapports sur les sujets suivants : *Cicéron et César*, *L'enseignement de l'allemand dans les classes supérieures de gymnase* et *Un atlas scolaire suisse*.

NEUCHATEL. — Depuis plusieurs années, la section du Val-de-Travers a la noble habitude (recommandée aux sections sœurs) de s'arracher chaque automne à l'atmosphère viciée de nos collèges pour tenir séance, là-haut, sur la montagne, à l'ombre des sapins. Cette année, c'est dans la rustique et hospitalière Ferme Robert, au fond du Creux-du-Van, que nous avons porté nos pas. Journée idéale, enrichie par un bon soleil d'automne et égayée par les joyeuses sonneries des troupeaux. Au sein de ce tableau sublime, bien digne du cadre grandiose qui l'enserre, peut-on faire autre chose que de bonne et saine pédagogie !

Expédition de quelques questions administratives, travail très bien dit et très bien pensé de notre collègue M. Hintenlang, discussion nourrie et cordiale, chants divers, voilà en peu de mots le menu d'une de nos séances ordinaires. Mais cette dernière devait avoir un cachet tout particulier. Un de nos vétérans neuchatelois, M. L.-F. Robert, de Fleurier, à la tâche depuis 42 ans, se trouvait pour la dernière fois au milieu de nous comme membre actif de la section. Par un heureux concours de circonstances, pour prendre congé de ce collègue, nous nous trouvions précisément dans cette chère ferme Robert qui l'a vu naître, et ce fait a donné encore plus de solennité à la séparation.

M. Hintenlang, se faisant l'interprète de tous, dit à M. Robert tout le regret que nous avons de perdre un collègue aussi aimé ; il lui souhaite de trouver dans sa retraite un repos bien mérité et fait des vœux pour qu'il jouisse encore de jours heureux.

Après quoi M. Robert est acclamé membre honoraire de la section.

Enfin, autant que ses collègues, M. Robert, en nous disant au revoir, désire nous laisser à tous un souvenir. Il le fait en retraçant les nouveaux devoirs qui

incombent au corps enseignant au sujet de l'enseignement anti-alcoolique. Il expose avec sa bonhommie habituelle de quelle manière cet enseignement doit être donné pour être profitable à notre peuple et nous fait voir son urgence dans l'époque où nous vivons : il termine en nous mettant cet enseignement sur le cœur.

Nous souhaitons que M. R. bien que démissionnaire de l'enseignement primaire n'oublie point la Société pédagogique, mais qu'il continue à lui vouer une part de son temps et de sa sollicitude. Nous espérons donc le retrouver souvent à nos séances.

Fr. Javet.

GENÈVE. — On sait que notre canton a conservé comme base des cours de chant donnés dans les écoles primaires la méthode chiffrée que Chevé est venu lui-même enseigner en 1861. Cette méthode a d'ardents partisans qui la considèrent comme une des raisons essentielles des progrès faits par notre canton dans le domaine du chant populaire. Mais elle a aussi des adversaires résolus dont quelques-uns la combattent en ce moment même dans les journaux, estimant, disent-ils, que Genève ne doit pas être seule à la garder, alors qu'ailleurs elle a été généralement abandonnée. La discussion est ouverte : les articles se suivent, les uns pour, les autres contre la méthode Chevé. Toutefois il ne manque pas de gens compétents qui seraient d'avis de la maintenir — comme plus facile — dans les degrés inférieurs et d'enseigner l'autre méthode, la musique notée, dans les classes supérieures des écoles primaires. Le Département de l'Instruction publique a exprimé son intention de consulter une Commission spéciale avant de prendre une décision définitive.

R.

VAUD. — **Société pédagogique vaudoise.** Dans sa séance du 23 septembre dernier, le comité s'est constitué comme suit :

MM. Cloux, instituteur à Essertines sur Rolle, *président*.
Perret, » à Lausanne, *caissier*.
Collet, » à Brent (Montreux), *secrétaire*.

M. Rochat, instituteur à Yverdon, nommé président dans une séance précédente, a, pour des motifs personnels, donné sa démission de membre du comité. Il est remplacé par M. Collet, premier suppléant.

Nous nous faisons un plaisir de remercier le comité sortant de charge de son activité, de son travail. Nous exprimons, en outre, notre regret du départ de notre collègue Rochat, qui, pendant trois ans, en remplacement de M. Henchoz, a rempli, à la satisfaction de tous, les fonctions attachantes de secrétaire du comité.

E. Savary.

— Les journaux politiques annoncent la démission, pour le 15 octobre prochain, de M. Samuel Rogivue, directeur des écoles de Montreux. Entré en fonctions à Montreux le 1er novembre, il eut le mérite, disent les journaux, de fonder la caisse d'épargne scolaire. Il en eut bien d'autres encore, celui, par exemple, de diriger avec tact et habileté les écoles d'une agglomération nombreuse et remuante et celui non moins grand d'organiser et d'installer dans un nouveau palais scolaire le Collège et l'École supérieure des jeunes filles. Nous espérons qu'un de nos amis de Montreux voudra bien nous envoyer un article sur l'activité pédagogique de cet homme excellent, au commerce agréable et sûr.

— **Ecoles normales.** Un concours est ouvert pour la nomination d'un maître d'histoire et de géographie aux écoles normales. (Voir aux annonces).

— Ont obtenu le brevet de capacité pour l'enseignement primaire, à la suite des examens de la session d'automne : Mlles Braissant Elisa, Vallon Alessa, Viret Alice et MM. Ebinger Paul, Favrat Jules, Gaillard Ami, Golay Paul, Lambercy Jules, Leu Edouard, Margot Charles, Meylan Charles, Pahud Albert, Renaud Albert, Simonin Arthur, Valloton Emile et Vuillemin Edouard.

— Le Conseil d'Etat a nommé à titre provisoire pour une année Mlle Alice Bellon, institutrice à Bière, comme aide de la maîtresse chargée de la direction de la classe enfantine d'application, Mlle Jeanne Berguer, à Yverdon, comme seconde maîtresse de français pour les élèves de langue étrangère à l'Ecole supérieure et au Gymnase de la ville de Lausanne, et Mlle Leyvraz, maîtresse d'étude à l'Ecole supérieure d'Auboune, à titre provisoire et pour une année.

— A la suite des épreuves réglementaires, 21 jeunes filles ont été admises aux cours frœbeliens et 15 aux cours spéciaux de couture. Il y avait en tout 51 inscriptions.

— **Lucens.** Les régentes et régents du cercle de Lucens étaient réunis, le 14 septembre, en soirée familière pour faire leurs adieux au collègue M. Pingoud, qui prend sa retraite après 36 années d'enseignement dont 26 passées à Lucens. Un charmant cadeau a été offert à M. Pingoud et des paroles d'une cordialité touchante ont été échangées. La conférence des instituteurs du cercle perd, en ce collègue dévoué, un ami à la parole sûre et dont les bons conseils ont souvent contribué à relever plus d'un courage. Ce modeste travailleur comprenait toute la grandeur de l'éducation populaire, et cette tâche, toute de dévouement, il l'a accomplie avec la force d'un cœur noble et généreux. Espérons que tous les vœux formulés à l'égard de M. Pingoud auront leur réalisation. E. C.

ZURICH. — **Ecole de natation.** Le 6 septembre dernier ont eu lieu, pour les classes primaires de 6me, les examens des cours de natation organisés par la ville. 806 élèves (386 garçons et 420 filles) y ont pris part. Comme les années précédentes, on a remarqué, dit la *Zürcher Post*, que les jeunes filles suivent les cours plus assidûment que les garçons et qu'elles font preuve de plus d'endurance et de courage.

BELGIQUE. — Des 10,351 recrues belges de l'année 1896, 2440, soit le 23 pour cent ne savaient ni lire ni écrire. Tels sont les fruits de la réaction!

FRANCE. — Le *Voltaire*, publié par la librairie Armand Colin et Cie, à Paris, reproduit une bonne partie de l'article de notre collaborateur, M. Hilberer, sur l'instruction publique en Finlande.

— La session qui vient d'être close en Sorbonne comportait environ 6,000 candidats, dont la moitié ont été reçus bacheliers.

Sur ce chiffre 14 femmes seulement ont obtenu des diplômes des diverses parties du baccalauréat, entre autres Charlotte Cavaignac, fille de l'ancien ministre.

ALLEMAGNE. — Une enquête faite sur l'état des yeux dans les écoles de Iéna a démontré que le 25 pour cent des enfants seulement possèdent une vue normale. Que de lunettes!!!

L'école supérieure de commerce ouverte à Leipzig il n'y a que trois semestres a déjà été suivie par 200 étudiants. C'est le seul institut supérieur d'enseignement commercial de toute l'Allemagne.

M. le Dr G. Fröhlich, à St-Jean sur la Sarre, le biographe bien connu de K.-V. Stoy, vient de prendre sa retraite après cinquante années de service, à l'âge de 72 ans.

— *Discipline prussienne.* — On vient d'imposer aux élèves de l'Ecole normale de Pyritz, en Poméranie, l'obligation de faire viser un carnet de présence quand ils se rendront dans les établissements publics du voisinage!

Le propre de l'ignorance a toujours été de s'ignorer.

EDMOND SCHERER.

CORRESPONDANCE

M. Herood, professeur, rédacteur en chef de l'*Abstinence*, nous adresse la lettre suivante :

Baugy, le 19 septembre 1899.

Monsieur le rédacteur de l'*Educateur*,

Monsieur,

Permettriez-vous à un membre de la *Société des Maîtres abstinents* de dissiper un malentendu qu'a, paraît-il, fait naître la notice consacrée par M. Galley à la *Section vaudoise des Maîtres abstinents?* (Voir *Educateur*, nos 36 et 38.)

M. Collet, qui a protesté contre cette notice, a compris que M. Galley, au nom des maîtres abstinents, adressait un blâme à tous ceux de nos collègues qui ne sont pas abstinents et les accusait indirectement de manquer à leur devoir d'éducateurs. Entendue ainsi, je comprends très bien que la dite notice ait froissé quelques instituteurs. Mais il y a, j'en suis sûr, méprise : M. Galley, ni la Société des maîtres abstinents ne prétendent monopoliser le devoir et, comme le dit M. Collet, la grande majorité des instituteurs vaudois, abstinents ou non, ont à cœur de remplir tout leur devoir.

La pensée de M. Galley et de ses collègues abstinents est bien différente; qu'on me permette de l'interpréter en deux mots : Pour les maîtres qui, comme M. Galley, sont convaincus que l'abstinence de boissons alcooliques est le régime normal de l'enfant, et que cette abstinence a pour leur avenir, dans notre société contemporaine, une grande importance, pour tous ceux-là c'est un devoir très net de prêcher d'exemple et de devenir abstinents; — M. Collet lui même, j'en suis sûr, en tombe d'accord. — Pour tous ceux de nos collègues, en revanche, qui ne partagent pas nos idées, il n'y a pas, bien évidemment, d'obligation morale à renoncer aux boissons alcooliques; comme le dit M. Collet, c'est affaire de conscience.

Maintenant, que nous, maîtres abstinents, nous travaillions de toutes nos forces, par des moyens loyaux, à répandre parmi les instituteurs non abstinents les convictions qui nous animent, il n'y a rien là que de naturel et c'est un droit que personne ne nous conteste.

En attendant, certes, nous ne songeons pas à nous ériger en censeurs austères et en moralistes hautains; nous obéissons, en devenant abstinents, à un devoir, et nos collègues non encore abstinents feront comme nous, le jour où nos convictions les auront gagnés.

Veuillez agréer, Monsieur le rédacteur, l'assurance de mes sentiments distingués.

M. Henchoz,
professeur au collège de Montreux.

NOUVEAUTÉS PÉDAGOGIQUES ET LITTÉRAIRES

F. Baldensperger : *Gottfried Keller, sa vie et ses œuvres* (Hachette). Nos lecteurs qui ne savent pas l'allemand seront peut-être heureux qu'on ait songé à présenter au public français la figure d'un des coryphées de la littérature allemande contemporaine. A côté de la psychologie si pénétrante qui caractérise les œuvres de l'auteur de *Henri le Vert*, ils trouveront dans l'ouvrage de M. Baldensperger une étude de ce que les Français appellent l'Helvétisme, c'est-à-dire les éléments proprement nationaux du caractère de la « petite patrie » qui assignent son rang à Keller parmi les écrivains provinciaux au même titre que Heyse, Freytag, Reuter ou Anzengruber.

Livre nouveau : Léo André. — La famille Androit et l'Education nouvelle. Prix 4 fr.

PARTIE PRATIQUE

GÉOGRAPHIE LOCALE

Degré inférieur.

Le ciel.

Observations faites en plein air, du haut d'une colline. — Le ciel est au-dessus de nos têtes ; la terre est sous nos pieds. Le ciel ressemble à une *voûte* ; c'est la voûte céleste ou le *firmament* ; son point le plus élevé est directement au-dessus de nous, on l'appelle le *zénith*. Le ciel paraît couvrir la terre bien loin, tout autour de nous. La ligne suivant laquelle le ciel semble rencontrer la terre est un vaste cercle. On l'appelle l'*horizon*. Mais cette ligne n'est qu'apparente : aussi loin qu'on s'avance dans n'importe quelle direction, on voit toujours autour de soi un cercle ou un arc de cercle qui semble toucher la terre ; nous sommes toujours au milieu de cet espace et nous n'en pouvons jamais atteindre le bord. (Sur ce point faire appel aux expériences individuelles.) L'horizon est très étendu quand on le voit du sommet d'une colline ; il est plus restreint, quand on l'observe du fond d'un vallon. Il est découpé par le bord des montagnes et semble s'élever et s'abaisser avec elles. On faudrait-il aller pour avoir un horizon tout à fait plat ?

Vue par un beau jour, la voûte céleste est *bleue* ; le bleu du ciel, que les poètes nomment *azur*, est tantôt clair, tantôt foncé. Il est souvent voilé par des nuages qui lui donnent un aspect *gris* plus ou moins sombre. Parfois le ciel est coloré de teintes qui varient du rose tendre au pourpre éclatant.

Dans le ciel sont les *astres* : le soleil, la lune et les étoiles. Le jour, on ne voit que le *soleil* : il paraît le matin à l'horizon toujours du même côté, mais pas au même point, il s'élève dans le ciel, mais ne touche pas au zénith et redescend de l'autre côté pour disparaître le soir sous l'horizon. Le côté où le soleil se lève est le *levant* (orient ou est) ; celui où il se couche est le *couchant* (occident ou ouest). [Les deux autres directions seront étudiées dans une leçon spéciale d'orientation, en observant par exemple l'*étoile polaire* ou la position du soleil à midi.]

La *lune* suit à peu près le même chemin que le soleil : on la voit surtout la nuit. Elle paraît tantôt ronde, tantôt en forme de faucille, de croissant ou de demi-cercle. Sa clarté est pâle. La surface de la lune a des taches.

Les *étoiles* sont très nombreuses ; on ne peut les compter. Les unes sont très brillantes et jettent des rayons de feu ; elles *scintillent*. D'autres ont un éclat plus doux, semblable à celui de la lune. Les premières ont toujours la *même* position relative ; les dernières ont une position *variable*. (Ces constatations sont le résultat d'une série d'observations prescrites aux élèves durant une période de quelques semaines au moins. Les *tâches d'observation* remplacent avantageusement tout ce que peuvent nous apprendre les livres sur ces premières connaissances.) Les étoiles se lèvent à l'orient et se couchent à l'occident. Du côté du nord, il est une région dont les étoiles ne disparaissent jamais au-dessous de l'horizon. Elles tournent autour de l'une d'elles qui semble absolument immobile : c'est l'étoile *polaire*. A certaines époques, on remarque de nombreuses *étoiles filantes* (12 novembre.)

Exemples de tâches d'observation

1. Remarquez le *point* où le soleil se lèvera et se couchera demain et notez le *moment* de son coucher et de son lever.

Mêmes observations huit jours plus tard.

2. Observez ce soir la forme de la lune ; dites à quelle heure vous l'avez remarquée.

Répétez ces mêmes observations dans trois jours.

3. Notez le moment du lever et du coucher de la lune.

4. A quel moment est-il nuit close?

5. Quand le jour commence-t-il à poindre?

6. Avant de vous coucher, ce soir, notez la position de *Sirius*. — Observez la même étoile, si possible, pendant la nuit, sur le matin.

7. A la nuit tombante, cherchez à distinguer *Vénus*.

8. Qui l'a vue avant le lever du soleil? Où se trouvait-elle? Etc., etc.

U. Brion.

SCIENCES NATURELLES

Degré moyen.

Les passereaux.

Dans le courant de l'année, l'*Educateur* a donné quelques leçons sur *Nos oiseaux*. Bien que ces leçons soient destinées au degré moyen et soient surtout des leçons d'observation, il nous paraît nécessaire de leur donner, par la généralisation, une tendance scientifique.

Les caractères de l'*Ordre des Grimpeurs* ont pu être déduits facilement des leçons sur *le pic-vert* (p. 129) et sur *le coucou* (p. 207). Mais l'*Ordre des Passereaux* est si complexe, est formé d'individus si divers, qu'il est difficile d'en trouver les caractères généraux.

Nous connaissons, dans les Passereaux, trois des grandes familles (la dénomination de *tribus* serait préférable) de la division de Cuvier :

Les Dentirostres : *Becs-fins* (Le rouge-gorge, p. 181) et *Merles*, (le merle commun, p. 201).

Les Fissirostres : *Hirondelles, Martinets, Engoulevents* (Les Hirondelles, p. 329).

Les Conirostres : *Gros-becs* (Le pinson, p. 249), *Mésanges* (La mésange bleue, p. 380), *Corbeaux* (La pie, p. 457) et *Alouette* (L'alouette, p. 571).

Il nous resterait à étudier de cet ordre les Ténuirostres et les Syndactiles ; mais les oiseaux de ces familles étant pour la plupart exotiques, nous nous contenterons d'en montrer les gravures que nous pouvons trouver, en donnant quelques indications sans entrer dans trop de détails.

La leçon d'aujourd'hui, faite entièrement d'observations, de comparaisons et de généralisations, sera absolument interrogative, et la matière en est presque tout entière contenue dans les leçons indiquées plus haut. Nous la donnons ici sous forme d'un exposé sommaire.

Exposé

Soit comparaison et généralisation.

Plan. — 1. Introduction. — 2. Description générale des passereaux : bec, ailes, pieds. — 3. Leur nourriture ; divisions des passereaux : *a)* granivores, *b)* insectivores, *c)* autres passereaux. — 4. Oiseaux chanteurs. — 5. Oiseaux migrateurs.

Développement. — Quelle variété dans cette division des oiseaux! Que de différence chez ces habitants de l'air! On y voit presque tous les oiseaux de chez nous : le geai braillard et le tendre rouge-gorge, le moineau effronté et la douce hirondelle, le grand corbeau et le petit roitelet. Cependant, lorsqu'on les étudie de près, on remarque entre eux de grandes ressemblances et surtout des transitions si insensibles d'une famille à l'autre, qu'il est difficile d'y établir des subdivisions.

L'ordre des passereaux comprend en général des oiseaux de petite taille, et quelques-uns de médiocre ou de moyenne grandeur. Tous ont un bec corné, mais variant beaucoup de forme, de grandeur et de force. De la longueur de leurs

ailes dépendent la vitesse et la puissance de leur vol ; elles sont tantôt longues et droites, comme chez l'hirondelle, tantôt courtes et arrondies, comme chez le moineau. Les jambes sont grêles, recouvertes de petites écailles et terminées par quatre doigts minces, dont trois sont dirigés en avant et un en arrière.

La nourriture de ces oiseaux consiste soit en graines, soit en insectes ; aussi les divise-t-on en *granivores* et en *insectivores*. On reconnaît les mangeurs de graine à leur bec dur, robuste, large à la base et pointu au sommet : ce sont les *moineaux* et ceux qui leur ressemblent : *pinsons, linottes, chardonnerets, serins* : ce sont aussi les *alouettes*. Mais ces oiseaux mangent aussi des insectes à l'occasion, et nourrissent leurs petits de chenilles et d'autres petits animaux nous. A côté d'eux viennent se placer les gros passereaux omnivores, *pies, geais* et *corbeaux* ; puis les vives et terribles *mésanges*, qui, bien qu'ayant un bec robuste, vivent essentiellement d'insectes.

Les vrais insectivores peuvent se diviser en trois catégories suivant la forme de leur bec et la manière dont ils font leur chasse. Il y a d'abord ceux qui poursuivent les insectes de branche en branche : les *merles*, les *étourneaux* et les nombreux *becs-fins* ; leur bec est pointu, fort, quoique mince, et échancré près de la pointe. Puis, il y en a, au bec très long et effilé, qui vont chercher les insectes dans les trous où ils s'abritent ; ceux-là ne sont pas très nombreux chez nous : ce sont les *sittelles*, les *huppes*, et, dans l'Amérique méridionale, les *oiseaux-mouches* au plumage étincelant. Enfin, il y a ceux qui ont le bec largement fendu, et qui avalent dans leur vol rapide papillons et mouches de toutes sortes : j'ai nommé les *hirondelles*, les *martinets* et les *engoulevents*.

Il est encore d'autres passereaux qui sortent de ces catégories en ce qu'ils ont les deux doigts externes soudés en arrière jusqu'à la dernière phalange, et qui se rapprochent par ce fait des grimpeurs ; ce sont en particulier les *martins-pêcheurs* et les *colious*.

Un grand nombre de passereaux possèdent une voix remarquable, et font retentir nos bois, nos vergers, les abords de nos maisons, de leurs mélodieux accords. Il faut citer, parmi les insectivores, le rossignol, les fauvettes, le rouge-gorge, les merles, les hirondelles, et parmi les granivores les alouettes, les serins, les pinsons, les linottes, les chardonnerets. La plupart des derniers peuvent être élevés en cage.

Presque tous nos passereaux insectivores et quelques granivores sont des oiseaux migrateurs. A l'approche de l'hiver, sentant que le froid va les saisir et surtout que la nourriture va leur manquer, ils s'en vont dans le Midi chercher un ciel plus clément. Mais aux premiers beaux jours, ils réapparaissent dans nos contrées et reprennent possession de leurs anciens nids.

H. Jayux.

Applications.

Récitation : La mort de l'oiseau, par Fr. Coppée (Dupraz et Bonjour, p. 222).

Dictées : Granivores et insectivores ; utilité des granivores.

Chant : Chers petits oiseaux, École musicale, 2e partie, n° 88.

H. Jayux.

DICTÉES

Granivores et insectivores.

I. L'alimentation des petits oiseaux se classe en deux genres de nourriture : la graine et l'insecte. Le choix de l'un ou de l'autre genre est déterminé par la configuration du bec, de même que le régime d'un mammifère dépend de la structure des dents. Les molaires triturantes du cheval et du bœuf exigent du fourrage à broyer sous leurs plaies et larges couronnes ; celles du loup et du chat, avec leurs arêtes tranchantes, veulent de la chair à découper par lambeaux. Pareillement, le bec de l'oiseau, suivant qu'il est fait de telle ou telle manière, qu'il est

gros ou menu, robuste ou faible, exige la graine dure, qui craque sous la mandibule, ou bien le vermisseau tendre, qui s'avale sans avoir besoin d'être écrasé.

II. L'oiseau qui vit de graines, ou le *granivore*, a le bec fort, conique, large à la base, d'autant plus robuste qu'il est fait pour ouvrir des semences plus dures. Tels sont le pinson, le verdier, la linotte, le chardonneret, le moineau. L'oiseau qui vit d'insectes, ou l'*insectivore*, a le bec fluet, mince, délicat, d'autant plus faible qu'il saisit vermine plus molle. De ce nombre sont le rossignol, la fauvette, la bergeronnette. Le langage vulgaire fait cette distinction en désignant les petits oiseaux granivores par le terme général de *gros-bec*, et les insectivores par celui de *bec-fin*. Emparons-nous de ces deux mots expressifs et formulons ainsi la règle : *Au gros-bec la semence, au bec-fin le vermisseau.*

J.-H. Fabre *(Les Auxiliaires, — Maître Paul.)* H. J.

Utilité des granivores.

Les granivores ne sont pas sans quelques défauts ; mais leurs méfaits sont largement compensés par des services. Les granivores recueillent dans les champs une infinité de semences de toute sorte, qui, en levant, infesteraient les récoltes de mauvaises herbes. A ce rôle de sarcleurs, ils en joignent un second plus méritoire. La graine, il est vrai, leur fournit l'habituelle nourriture ; mais l'insecte n'est pas tellement dédaigné que la plupart d'entre eux n'en fassent ample consommation, lorsqu'il abonde et se trouve de facile capture. Enfin, il y a mieux. Dans leur jeune âge, alors que, faibles et sans plumes, ils reçoivent la becquée de leurs parents, beaucoup de granivores sont alimentés avec des insectes. Paix donc, enfants, à *tous les petits oiseaux*, qui nous délivrent du ravageur, l'insecte.

J. H. Fabre *(Maître Paul.)* H. J.

RÉCITATION

L'habitude.

La première fois que l'on s'exerce
A faire un devoir, c'est très ennuyeux ;
Puis, on devient fort et l'on s'habitue ;
La seconde fois, cela marche mieux.

La troisième fois, c'est bien plus facile,
Comme si quelqu'un nous guidait la main.
La cinquième fois, on est trop agile
Et, sans réfléchir, on suit son chemin.

La dixième fois, la plume presse
Marche toute seule et fait des erreurs.
La main n'obéit plus à la pensée
Et l'esprit distrait vagabonde ailleurs.

Il arrive ainsi que dame Habitude,
Qui met l'écolier sous son joug puissant,
Endort son esprit et nuit à l'étude :
Il faut travailler en réfléchissant !

Octave Aubert.

ARITHMÉTIQUE

Degré supérieur.

Densité. — 1. Recherche du poids.

I. Calcul oral.

1° La densité de l'or est de 19,25. Quel sera le poids de 3 dm.³ de ce métal ?

Réponse : 57,75 kg.

2° Que pèsera 1 moule (4 stères) de hêtre, sachant que la densité de ce bois est de 0,6 ? *Réponse : 2400 kg.*

3° La densité du lait est de 1,032. Quel sera le poids d'un vase contenant 20 l. de lait ? *Réponse : 20,64 kg.*

4° Un tas de pierres a 3 m. de long, 2,50 m. de large et 1 m. de haut. Quel sera en quintaux le poids de ce tas de pierres, si la densité est de 2 ? *Réponse : 150 quintaux.*

5° Un bloc de glace a 2 m. de long, 1,50 m. de large et 0,2 m. d'épaisseur. Quel sera son poids, la densité de la glace étant de 0,92 ? *Réponse : 552 kg.*

II. *Calcul écrit.*

1° Une poutre a 3,75 m. de long, 0,48 de large et 0,35 m. et 0,35 m. d'épaisseur. Quel est son poids, la densité de ce bois étant de 0,64 ? *Réponse : 403,2 kg.*

2° Un tas de sable a 5,40 m. de longueur, 2,25 m de largeur et 1,28 m. de hauteur. Indiquez son poids en tonnes, sachant que la densité du sable est de 1,5. *Réponse : 23,328 tonnes.*

3° Une barre d'argent a 64 cm. de longueur, 75 mm. de largeur et 12,5 mm. d'épaisseur. Quelle est sa valeur, la densité de l'argent étant de 10,5 et le prix du gramme de f. 0,16 ? *Réponse : f. 1008.*

4° Cherchez le poids d'un morceau de sucre de 2,56 cm. de longueur, 1 3/4 cm. de largeur et 1 1/2 cm. d'épaisseur, la densité du sucre étant de 1,6. *Réponse : 8,96 g.*

5° Un vase d'une contenance de 11 1/2 litres est plein d'une huile dont la densité est de 0,9. Quelle est la valeur de cette huile à f. 2,40 le kg. ? *Réponse : f. 24,30.*

F. Meyer.

GÉOGRAPHIE PHYSIQUE

Influence du climat sur la vie organique.

L'influence de la mer est considérable dans la distribution annuelle et journalière de la chaleur sur la terre.

Les côtes de l'Océan ont pendant toute l'année un climat humide, un ciel souvent chargé de nuages et de pluie, surtout vers les hautes latitudes. Par contre, le climat de l'intérieur des continents est inégal, variable, sec ; il a un ciel pur et pauvre en pluie.

La latitude de chaque contrée, c'est-à-dire son rapprochement ou son éloignement de l'équateur, détermine, dans la règle, ce qu'on appelle le climat astronomique. Nous disons dans la règle, parce que celui-ci est aussi considérablement modifié par le voisinage ou l'éloignement de la mer.

Nous avons l'intention de prouver ici, par des faits, que la nature d'une contrée, sa destinée même, est caractérisée par des circonstances climatériques.

Qui pourrait, en effet, ignorer la prodigieuse influence qu'exerce le changement de température sur tous les organismes et principalement sur les végétaux ? Le myrte, par exemple, se rencontre en pleine terre, aussi bien dans la verte Erin qu'en Portugal. Mais si, en Irlande, il n'a pas à redouter les rigueurs de l'hiver, les rayons du soleil d'été n'ont pas la puissance d'amener les prunes et les poires à complète maturité. Ces fruits réussissent d'ailleurs parfaitement, à cette latitude, sur tous les points du continent.

Le laurier et le camélia sont, pendant toute l'année, l'ornement des jardins sur la côte de Cornouailles ; ils n'ont rien à y redouter du froid, tandis qu'à la même latitude, dans l'intérieur du continent, les arbres les plus résistants peuvent seuls braver l'intempérie des hivers.

D'un autre côté, le doux climat de l'Angleterre ne peut mûrir le raisin, tandis que sous le même parallèle, vers le Rhin, on récolte un vin délicieux.

Selon M. de Humboldt, les raisins et les fruits du midi de toutes espèces sont aussi savoureux, aussi doux à Astrakan, au nord de la mer Caspienne, qu'aux îles Canaries et au sud de l'Italie ; le vin qu'on y récolte possède autant de feu et est aussi bon que le vin de l'Europe méridionale.

A l'embouchure de la Loire, au contraire, à la même latitude, le raisin ne mûrit qu'avec peine ; c'est un climat maritime. Mais si l'été d'Astrakan peut amener à maturité des fruits délicieux, l'hiver, par contre, est si rigoureux que les viticulteurs doivent enfouir leurs ceps plusieurs pieds sous terre pour les préserver de la gelée.

Qui ne se souvient, à cette occasion, du désastre que subit en 1839 le général russe Pérowski, marchant d'Orenbourg contre Khiva. Il emmenait avec lui 5000 hommes à pied ou à cheval, 10,000 chameaux pour porter les approvisionnements et 2000 Kirghises pour diriger les convois. Un hiver extraordinaire déjoua toutes les prévisions. Le thermomètre descendit au-dessous de 30 degrés. Le vin, l'eau-de-vie même gelaient, les chameaux périssaient en masse. Les Cosaques, accoutumés pourtant aux rudes hivers, tombaient raidis par le froid, ou, couchés sous la tente glacée du bivouac, ne se relevaient pas. Pérowski, navré, dut donner le signal de la retraite, ramenant à Orenbourg à peine le tiers de son armée. Ceci arrivait dans un pays qui a la même latitude que les Açores, groupe d'îles bien connu par son climat, où règne un printemps perpétuel et où la même végétation, les mêmes fleurs se renouvellent sans cesse.

Dans l'oasis de Khiva, entourée partout de déserts, la nature paraît s'être fait un jeu de réunir le contraste des climats polaires avec celui des tropiques ; et, pour comble de singularité, on y rencontre le chameau des déserts brûlants de l'Afrique avec le renne qui parcourt la steppe toujours glacée de l'Asie septentrionale. Le climat maritime ou océanique, comme on ne le rencontre bien caractérisé que dans des îles vraiment pélagiques, favorise la croissance d'une végétation luxuriante qui se distingue principalement par l'abondance et la grandeur extraordinaire des feuilles. Mais il développe peu de variété.

La flore des îles océaniques est pauvre en espèces. Les grands animaux, comme le lion, l'éléphant, le rhinocéros, le chameau, manquent ici. Quelques îles dépendantes du continent, par exemple l'île de Ceylan, où l'éléphant est comme dans son milieu d'origine, font exception, ce qui s'explique par leur grandeur et surtout par le voisinage de la terre ferme.

L'influence d'un climat océanique uniforme et humide se fait sentir jusque dans l'homme. Toute la structure de ses membres porte un cachet de mollesse et d'indécision. L'élasticité, la force, la raideur font généralement défaut dans les muscles et dans les os. Le développement intellectuel même se ressent du climat chez tous les Polynésiens, principalement chez les insulaires de Taïti, qui ont un caractère doux, léger, maniable et insouciant.

Le climat continental ne donne point à la végétation la même vigueur, la même richesse de croissance. Mais il développe surtout une grande variété de formes et d'espèces en rapport avec les changements de terrain, de température et d'altitude qu'il a en partage. L'air plus sec, plus chaud, concentre et élabore mieux les sucs des plantes, leur donne ce caractère de vigueur aromatique que ne possèdent jamais les plantes des plages océaniques.

F. Buèche.

Errata.

A la page 622, n° 37 de l'*Educateur*, prière de rétablir comme suit le 1er vers de la poésie de P. Déroulède :

— L'eau qui tombe et l'eau qui court.

A la page suivante, dans l'article de M. F. Buèche, prière de remettre 000 au nombre exprimant le volume de la terre en mètres cubes.

Canton de Vaud

INSTRUCTION PUBLIQUE ET CULTES

SERVICE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

ECOLES PRIMAIRES

Nominations.

Régents : MM. Louis Magnin, à Oulens sur Echallens; Jules Noisette, prov., aux Granges (Château-d'Œx); Frédéric Vuperat, prov., aux Mosses (Ormont dessous).

Régentes : Mlles Clara Burnand, à Naz; Henriette Chappuis, à Trélex; Mme Emma Aubert, à Jongny; Mlles Suzanne Nicod, à Lucens; Rose Bovey, aux Moulins (Château-d'Œx).

Maîtresses d'ouvrages : Mme Julie Visinand, aux Plaines-du-Loup (Lausanne) Mlle Alice Gaudard, à Boussens.

Places au concours.

Régentes. — *Talcheneaz.* Maîtresse d'ouvrages, fr. 200, 10 octobre, à 6 heures. — *Aubonne*, fr. 1150, 28 septembre à 6 heures. — *Ste-Croix* (Gittaz), fr. 900 et fr. 20 pour plantage, 28 septembre à 6 heures.

Régents. — *Lausanne*, fr. 2400 avec augmentation de fr. 150 pour 5 années de services.

Pensionnat de jeunes gens

à vendre

Clientèle assurée; refusé plus de 100 élèves cet été. — S'adresser sous chiffres X 10107 L. à l'agence de publicité **Haasenstein & Vogler** à **Lausanne.**

Propriété à vendre

On offre à **remettre** pour cause de maladie, **pensionnat** bien connu dans ville de la Suisse française. Situation splendide. Offres sous initiales **H 9249 N** à l'agence de publicité **Haasenstein & Vogler** à **Neuchâtel.**

SOCIÉTÉ SUISSE

D'ASSURANCES GÉNÉRALES SUR LA VIE HUMAINE

à ZURICH.

Achats de nues-propriétés et d'usufruits.

Selon M. de Humboldt, les raisins et les fruits du midi de toutes espèces sont aussi savoureux, aussi doux à Astrakan, au nord de la mer Caspienne, qu'aux îles Canaries et au sud de l'Italie ; le vin qu'on y récolte possède autant de feu et est aussi bon que le vin de l'Europe méridionale.

A l'embouchure de la Loire, au contraire, à la même latitude, le raisin ne mûrit qu'avec peine ; c'est un climat maritime. Mais si l'été d'Astrakan peut amener à maturité des fruits délicieux, l'hiver, par contre, est si rigoureux que les vignerons doivent enfouir leurs ceps plusieurs pieds sous terre pour les préserver de la gelée.

Qui ne se souvient, à cette occasion, du désastre que subit en 1839 le général russe Pérowski, marchant d'Orenbourg contre Khiva. Il emmenait avec lui 5000 hommes à pied ou à cheval, 10 000 chameaux pour porter les approvisionnements et 2000 Kirghises pour diriger les convois. Un hiver extraordinaire déjoua toutes les prévisions. Le thermomètre descendit au-dessous de 30 degrés. Le vin, l'eau-de-vie même gelaient, les chameaux périssaient en masse. Les Cosaques, accoutumés pourtant aux rudes hivers, tombaient raidis par le froid, ou, couchés sous la tente glacée du bivouac, ne se relevaient pas. Pérowski, navré, dut donner le signal de la retraite, ramenant à Orenbourg à peine le tiers de son armée. Ceci arrivait dans un pays qui a la même latitude que les Açores, groupe d'îles bien connu par son climat, où règne un printemps perpétuel et où la même végétation, les mêmes fleurs se renouvellent sans cesse.

Dans l'oasis de Khiva, entourée partout de déserts, la nature paraît s'être fait un jeu de réunir le contraste des climats polaires avec celui des tropiques ; et, pour comble de singularité, on y rencontre le chameau des déserts brûlants de l'Afrique avec le renne qui parcourt la steppe toujours glacée de l'Asie septentrionale. Le climat maritime ou océanique, comme on ne le rencontre bien caractérisé que dans des îles vraiment pélagiques, favorise la croissance d'une végétation luxuriante qui se distingue principalement par l'abondance et la grandeur extraordinaire des feuilles. Mais il développe peu de variété.

La flore des îles océaniques est pauvre en espèces. Les grands animaux, comme le lion, l'éléphant, le rhinocéros, le chameau, manquent ici. Quelques îles dépendantes du continent, par exemple l'île de Ceylan, où l'éléphant est comme dans son milieu d'origine, font exception, ce qui s'explique par leur grandeur et surtout par le voisinage de la terre ferme.

L'influence d'un climat océanique uniforme et humide se fait sentir jusque dans l'homme. Toute la structure de ses membres porte un cachet de mollesse et d'indécision. L'élasticité, la force, la raideur font généralement défaut dans les muscles et dans les os. Le développement intellectuel même se ressent du climat chez tous les Polynésiens, principalement chez les insulaires de Tahiti, qui ont un caractère doux, léger, maniable et insouciant.

Le climat continental ne donne point à la végétation la même vigueur, la même richesse de croissance. Mais il développe surtout une grande variété de formes et d'espèces en rapport avec les changements de terrain, de température et d'altitude qu'il a en partage. L'air plus sec, plus chaud, concentre et élabore mieux les sucs des plantes, leur donne ce caractère de vigueur aromatique que ne possèdent jamais les plantes des plages océaniques. F. Burcau.

Errata.

A la page 632, n° 37 de l'*Educateur*, prière de rétablir comme suit le 1er vers de la poésie de P. Déroulède :

— L'eau qui tombe et l'eau qui court. —

A la page suivante, dans l'article de M. F. Buèche, prière de remettre 000 au nombre exprimant le volume de la terre en mètres cubes.

Canton de Vaud

INSTRUCTION PUBLIQUE ET CULTES

SERVICE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

ECOLES PRIMAIRES

Nominations.

Régents: MM. Louis Magnin, à Oulens sur Echallens; Jules Noiseffe, prov., aux Granges (Château-d'Œx); Frédéric Viquerat, prov., aux Mosses (Ormont-dessous).

Régentes: Mlles Clara Burnand, à Naz; Henriette Chappuis, à Trélex; Mme Emma Aubort, à Jongny; Mlles Suzanne Nicod, à Lucens; Rose Bovey, aux Moulins (Château-d'Œx).

Maîtresses d'ouvrages: Mme Julie Visinand, aux Plaines-du-Loup (Lausanne) Mlle Alice Gaudard, à Boussens.

Places au concours.

Régentes. — *Tolochenaz*. Maîtresse d'ouvrages. fr. 200, 10 octobre, à 6 heures. — *Aubonne*, fr. 1150, 28 septembre à 6 heures. — *Ste-Croix* (Gillaz), fr. 900 et fr. 20 pour plantage, 28 septembre à 6 heures.

Régents. — *Lausanne*, fr. 2400 avec augmentation de fr. 150 pour 5 années de services.

Pensionnat de jeunes gens

à vendre

Clientèle assurée; refuse plus de 100 élèves cet été. — S'adresser sous chiffres X 10107 L à l'agence de publicité **Haasenstein & Vogler** à **Lausanne.**

Propriété à vendre

On offre à **remettre** pour cause de maladie, **pensionnat** bien connu dans ville de la Suisse française. Situation splendide. Offres sous initiales **H 9249 N** à l'agence de publicité **Haasenstein & Vogler** à **Neuchâtel.**

SOCIÉTÉ SUISSE

D'ASSURANCES GÉNÉRALES SUR LA VIE HUMAINE

à ZURICH.

Achats de nues-propriétés et d'usufruits.

Les autorités scolaires du canton et les membres du corps enseignant vaudois qui désirent se procurer la **Carte générale de la Suisse** (réduction de la carte Dufour) en 4 feuilles au 1/250,000, éditée par le bureau topographique fédéral, peuvent s'inscrire au département de l'instruction publique et des cultes, *bureau des fournitures scolaires, jusqu'au 26 septembre 1899.*

Les prix de cette carte sont fixés comme suit :

a) les 4 feuilles non collées, fr. 4 (impression sur cuivre), fr. 2 (report sur pierre).

b) les 4 feuilles, collées sur toile, format de poche, fr. 7.20 ou 5.2;

c) les 4 feuilles assemblées, carte murale, collées sur toile, avec rouleaux, fr. 15 (impression sur cuivre).

La carte, portant la mention « Carte d'instituteur », sera conservée par son possesseur qui ne pourra ni la vendre, ni la céder à un tiers. Cette acquisition sera, en outre, mentionnée dans le livret de service des instituteurs.

Chaque instituteur n'a droit à retirer qu'un seul exemplaire de cette carte.

Écoles normales du Canton de Vaud

Un concours est ouvert pour la nomination d'un maître d'histoire et de géographie aux écoles normales du canton de Vaud, à Lausanne.

Traitement : dans les limites légales fr. 3500 à 4000, pour 22 heures de leçons par semaine, les heures supplémentaires étant payées à part.

Entrée en fonction immédiate.

Adresser les demandes d'inscription au département de l'instruction publique et des cultes, service de l'instruction secondaire, pour le **11 octobre** prochain, à 6 heures du soir.

Carl KUHN & Cie

STUTTGART

37, Marienstrasse, 37

recommandent leurs excellentes

Plumes aux sept étoiles

Pointe n° 498, EF, M et B.

Façon recherchée — Qualité supérieure.

PRIX MODÉRÉS (S 1120 G)

Se vendent dans toutes les bonnes papeteries.

ON CHERCHE

un **maître de français** (célibataire), de préférence candidat, sachant enseigner mathématiques et sciences (classes inférieures), pour institut. Adresser les offres sous initiales **Z. B. 6103** à l'agence de publicité **Rodolphe Mosse, Zurich.** Z à 10477

ÉPARGNE SCOLAIRE

La **Caisse mutuelle pour l'Épargne**, 8, rue du Stand, **Genève**, fournit gratuitement tous les renseignements pour organiser l'**Épargne scolaire**.

ATELIER DE RELIURE

CH. MAULAZ

Escaliers-du-Marché, 23

LAUSANNE

Reliure soignée et solide. — Prix modérés. — Prix spéciaux pour bibliothèques populaires.

Instituteurs de la campagne réalisent de beaux bénéfices en s'occupant de la u41370

représentation

de la *tuilerie mécanique Passavant-Iselin & Cie, à Bâle.*

Grande fabrique de Meubles

Lits massifs, complets 75, 85 à 130 fr.	Lavabos-commode marbre 55, 65 à 75 fr.	Ameublements de salon, Louis XV 140 à 350 fr.
Lits fer, complets 38, 48 à 68 fr.	Lavabos simples, marbre 22, 25 à 45 fr.	Ameublements de salon, Louis XIV 350 à 550 fr.
Garde-robes massives 100, 115 à 125 fr.	Armoires à glace, 120 à 180 fr.	Ameublements de salon, Louis XVI 380 à 580 fr.
Garde-robes sapin 50, 60 à 75 fr.	Commodes massives 50 à 75 fr.	Canapés divers 26, 30, 35, 38 à 75 fr.

Magasins **Pochon frères,** *tapissiers-ébénistes,*

LAUSANNE, PLACE CENTRALE

Spécialité de trousseaux massifs pour la campagne.

CYCLE-HALL. LAUSANNE

Machines entièrement garanties contenant tous les derniers perfectionnements.

Prix unique: 215 francs.

P. DESPLAND

constructeur

CYCLES

Touriste

Première marque suisse.

Réparations

LOCATION

FŒTISCH FRÈRES

MAGASINS DE MUSIQUE

LAUSANNE ET VEVEY

Bâtons de direction

Choix très varié. — Envoi au choix.

N° 25. Ebène et ivoire, fr. 5,—.

N° 34. Ebène et ivoire sculpté, fr. 25,—.

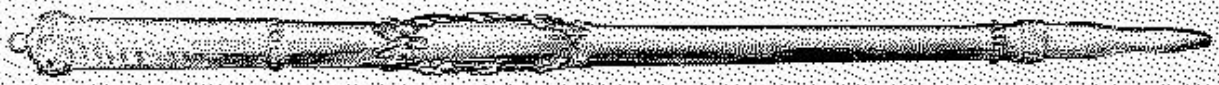

N° 45. Ivoire, massif, fr. 30.

Autres modèles, à partir de fr. 1.75.

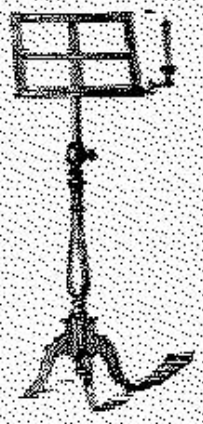

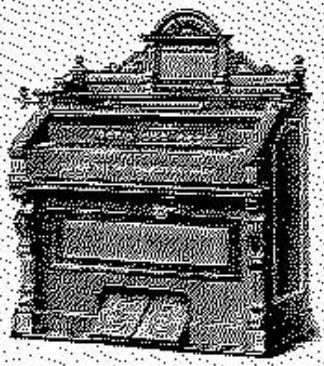

Nouveau pupitre de table **«Automate»**, s'ouvre et se ferme d'un seul mouvement; article solide et élégant, à fr. 2,50 et fr. 3,—, en palissandre.

Pupitre de table en fer bronzé fr. 1,—, 1,50; le même nickelé fr. 2,—.

Pupitre à pieds (notre fabrication) en bois, très leger, fr. 7,—.

Pupitre à pieds en fer bronzé, *en fer*, pliable, avec double candélabre, à fr. 6,—, 7,—, 8,—. Plus solides, soignés, à fr. 10,—, 12,—, 14,— et en sus.

Etuis de violon. Grand choix depuis fr. 6,—.

Diapasons à bouche, 1 ton, fr. —,80 et 1,—.
» » » 4 » » 2,— » 2,50.
» » » 6 » pour guitare, à fr. 2,50 et 3,—.

Diapasons à branches, acier fin, à fr. —,80, 1,—, 1,50, 2,— et 2,50.

Diapasons chromatiques, à fr. 5,—.

» **donnant tous les accords**, à fr. 6,—.

Archets, ordin., à fr. 2,—, 3,— 4,—; premier choix à fr. 5,—, 6,—, 7,—; fernambouc vrai, depuis fr. 8,—.

Métronomes de toute première qualité, à fr. 12,—, 14,—, 15,—, 16,—, 18,—, 20,—.

Violon normal, avec tous accessoires, garanti, à fr. 40,—.

Diapason à branches, grand modèle, sur caisse de résonnance, très sonore, fr. 16,—.

Prière de demander le prix-courant.

Magnifique choix d'harmoniums et pianos, neufs et d'occasion.

Lausanne. — Imprimerie Ch. Viret-Genton.

DIEU HUMANITÉ PATRIE

XXXVme ANNÉE — N° 41. LAUSANNE — 7 octobre 1899.

L'EDUCATEUR

(-EDUCATEUR·ET·ECOLE·REUNIS-)

ORGANE

DE LA

SOCIÉTÉ PÉDAGOGIQUE DE LA SUISSE ROMANDE

paraissant tous les samedis.

Rédacteur en Chef :

FRANÇOIS GUEX, Directeur des Ecoles normales, Lausanne.

Rédacteur de la partie pratique :

ALEXIS REYMOND, instituteur, Morges.

Gérant : Abonnements et Annonces.

MARIUS PERRIN, instituteur, La Gaîté, Lausanne.

Comité de Rédaction :

Jura bernois : **H. Gobat**, inspecteur scolaire, Delémont.

Genève : **W. Rosier**, professeur.

Neuchâtel : **C. Hintenlang**, instituteur, Noiraigue

Fribourg **A. Perriard**, inspecteur scolaire, Bellfaux.

Section valaisanne : **U. Gailland**, inst., St-Barthélemy.

Vaud : **E. Savary**, instituteur Chalet-à-Gobet.

PRIX de l'abonnement :

Suisse, 5 fr.

Etranger, fr. 7.50.

On peut s'abonner et remettre les annonces :

LIBRAIRIE F. PAYOT

Lausanne.

Tout ouvrage dont l'EDUCATEUR recevra deux exemplaires aura droit à une annonce ou à un compte rendu, s'il y a lieu. — Prix des annonces: 30 centimes la ligne.

SOCIÉTÉ PÉDAGOGIQUE DE LA SUISSE ROMANDE

Comité central.

Genève.

MM. **Rosier**, William, prof., Genève.
Grosgurin, L., inst., Genève.
Pesson, Ch., inst., Genève.

Jura Bernois.

MM. **Mercerat**, E., inst., Sonvillier.
Duvoisin, H., direct., Delémont.
Schaller, G., direct., Porrentruy.
Gylam, A., inspecteur, Corgémont.
Baumgartner, A., ins., Bienne.

Neuchâtel.

MM. **Grandjean**, A., inst., Locle.
Brandt, W., inst., Neuchâtel.

Fribourg.

M. **Genoud**, Léon, directeur, Fribourg.

Vaud.

MM. **Dériaz**, J., Dizy.
Cornamusaz, F., Trey.
Rochat, P., Yverdon.
Jayet, L., Lausanne.
Visinand, L., Lausanne.
Cloux, F., Essertines.
Faillettaz, G., Lutry.
Lambert, T., Cossonay.
Briod, E., Ferreyres.
Martin, H., Mézières.

Suisse allemande.

M. **Fritschi**, Fr., président du *Schweiz. Lehrerverein*, Zurich.

Tessin : **M. Nizzola.**

Bureau de la Société pédagogique romande.

MM. **Ruchet**, Marc, conseiller d'Etat, prés. honoraire, Lausanne.
Gagnaux, L., syndic, président effectif, Lausanne.
Burdet, L., instituteur, vice-président, Lutry.
Perrin, Marius, inst., trésorier, Lausanne.
Sonnay, instituteur, secrétaire, Montblesson s/Lausanne.

AGENCE DE PUBLICITÉ

Téléphone

Haasenstein & Vogler

LAUSANNE

24, PLACE DE LA PALUD, 24

Annonces dans tous les journaux de **Lausanne**, du **Canton**, de la **Suisse** et de l'**Etranger**.

TARIFS ORIGINAUX

DEVIS DE FRAIS ET TOUS RENSEIGNEMENTS A DISPOSITION

DISCRÉTION — CÉLÉRITÉ

PUPITRES HYGIÉNIQUES

A. MAUCHAIN

GENÈVE — Place Métropole — GENÈVE

Système breveté ✠ 3925 — Modèle déposé.

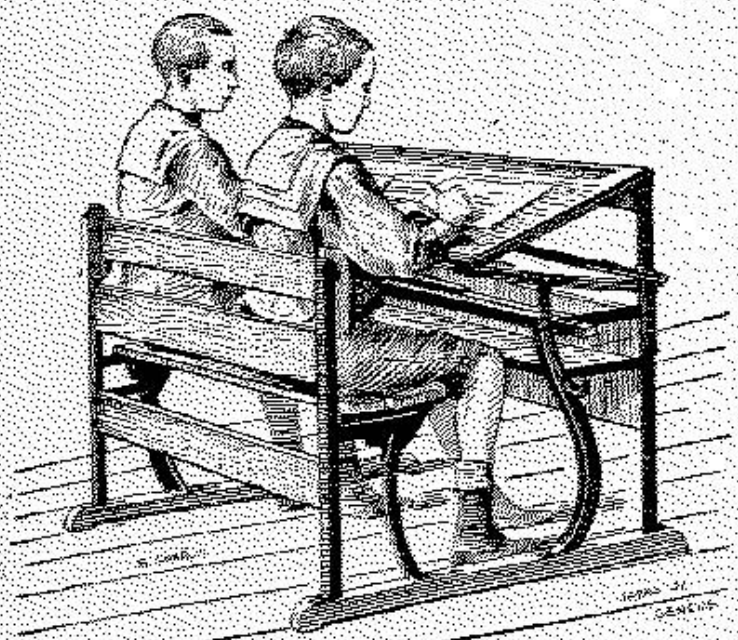

Travail assis et debout.

S'adapte à toutes les tailles.

Pupitre officiel

du Canton de Genève.

La fabrication peut se faire dans chaque localité. S'entendre avec l'inventeur.

Modèle N° 15.

Prix du pupitre avec banc : fr. 45.—.

Même modèle pour filles mais avec chaise : fr. 45.—.

Attestations et prospectus à disposition.

Seule médaille d'or décernée au mobilier scolaire. Exposition nationale, Genève 1896.

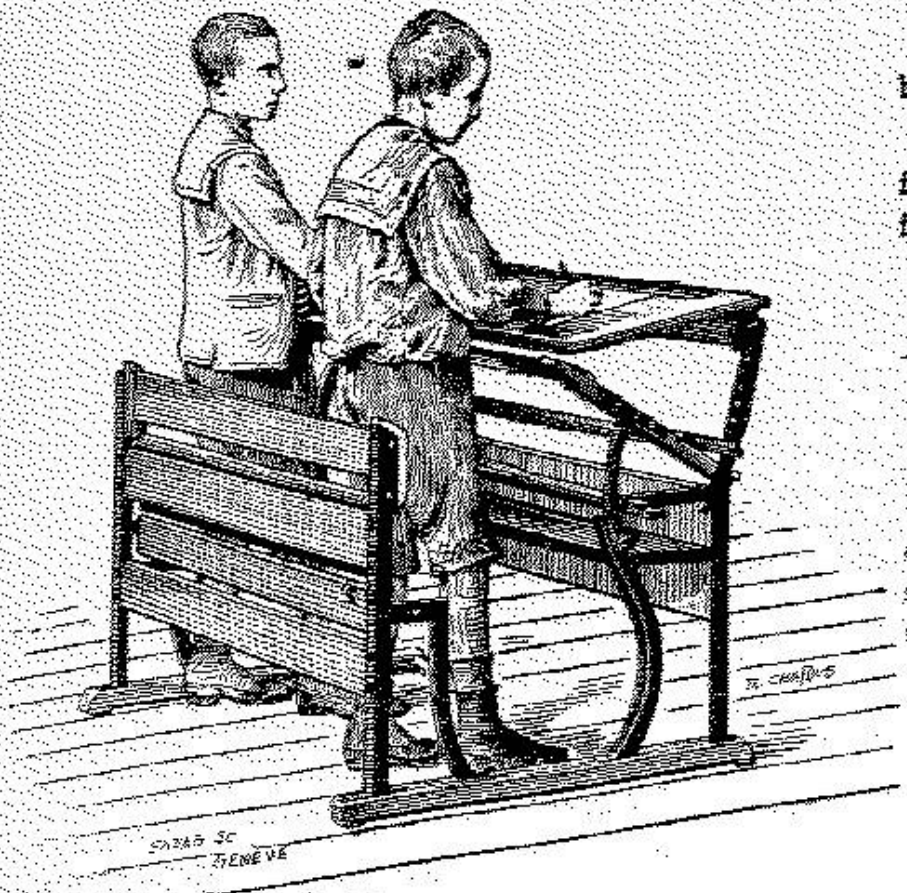

RENTES VIAGÈRES

Les placements viagers peuvent être constitués par des versements au comptant ou par cession de titres, d'effets publics, d'obligations hypothécaires, etc.

Age du rentier	Versement unique pour une rente viagère immédiate de 100 fr. par an	Age du rentier	Rente annuelle pour un placement de 1000 fr.
50	1461,95	**50**	68,40
55	1290,15	**55**	77,51
60	1108,80	**60**	90,19
65	923,83	**65**	108,25
70	776,77	**70**	128,74

Les *nouveaux tarifs*, les *prospectus* et les *comptes rendus* sont remis gratuitement à toute personne qui en fait la demande à l'Agence ou à la Direction de la

Société suisse
d'Assurances générales sur la vie humaine
Précédemment : Caisse de Rentes Suisse
à ZURICH

F. Payot, libraire-éditeur, Lausanne

1, rue de Bourg, 1

Bibliothèque littéraire de vulgarisation scientifique.

LES LIVRES D'OR DE LA SCIENCE

à 1 fr. le volume

J. Weber	**Le Panorama des siècles.**
Ed. Planchut	**Les Races jaunes : les Célestes.**
L. Aubert	**La Photographie de l'invisible, les rayons X.**
E. Chesterton	**Histoire et rôle du bœuf dans la civilisation.**
S. Servant	**La Préhistoire de la France.**
E. Deschamps	**La Vie mystérieuse des mers.**
P. Ginisty	**La Vie d'un théâtre.**
F. Loliée	**Tableau de l'histoire littéraire du monde.**
Dr Miéhaut	**Pour devenir médecin.**
Dr de Fontenelle	**Les Microbes de la mort.**
M. Griveau	**Les Feux et les Eaux.**
Ch. Richet	**Les Guerres et la Paix.**
G. Darboux	**Les Pyrénées françaises.**
L. Delmer	**Les Chemins de fer.**